

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 325

présenté par

Mme Karamanli, Mme Laurence Dumont, M. Vallaud, Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est une atteinte à la liberté de circulation dans l'espace Schengen des étrangers visés.

Il est également contraire au principe de solidarité entre les États membres de l'Union européenne. Il découle du système « Dublin » et s'inscrit dans le contexte d'une pratique générale délétère des États membres, consistant à repousser les migrants vers le pays par lequel ils sont rentrés dans l'Union européenne. Ce système ne permet pas d'apporter une solution constructive à l'afflux des migrants et conduit simplement à la déresponsabilisation des États membres qui préfèrent la solution de facilité que constitue l'expulsion.